



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour les Rased, la mort à trente ans ?

Question écrite n° 27314

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les perspectives des Rased, à l'occasion des 30 ans de ce dispositif. Il indique avoir été alerté par un membre du collectif Rased de la Somme. Les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont nés en 1990 de la volonté d'accompagner les enfants ayant des difficultés d'apprentissage, comportementales ou psychologiques, tout en les maintenant dans le système scolaire classique. Ils embauchent des psychologues et des enseignants spécialisés. Ce dispositif est un précurseur, donc, de l'école inclusive à laquelle il sait le Gouvernement attaché. Aujourd'hui, pourtant, les Rased sont à l'agonie. Sur les 36 antennes de la Somme, 17 sont incomplètes. Dans la moitié des Rased, donc, il manque des psychologues et des maîtres spécialisés. Cela engendre une importante surcharge de travail pour le personnel en poste, qui doit se séparer entre plusieurs secteurs et de nombreux enfants, avec un sentiment de saute-mouton, de travail mal fait. Le rapport grande pauvreté et réussite scolaire (2015) invitait pourtant à « conforter les Rased » et à « s'assurer que les postes sont bien implantés là où sont les besoins ». Or, la MDPH de la Somme souligne que sa région « est l'une des dernières selon les indicateurs de précarité et de santé ». Les besoins sont là. Pas les moyens. Il cite un psychologue : « Ça fait vingt ans que je travaille en Rased. Jamais on n'a eu aussi peu de moyens. Malgré ça, on continue à faire notre maximum pour les enfants, mais c'est dur. Là, c'est la première année où je ne fais aucune action de prévention ». Il transmet un autre témoignage : « Aujourd'hui, on est obligés de faire des choix. Certains gamins sont laissés sur le bord de la route, et c'est les familles défavorisées qui trinquent en premier. Celles qui ont les moyens placent leurs enfants dans le privé. Psychologiquement, c'est très dur pour nous de porter ça. À tel point que je pense de plus en plus à démissionner ». Un dernier témoin indique : « Un inspecteur m'a dit "vous allez devoir choisir qui vous aidez, et faire des choix c'est renoncer". L'argument, c'est qu'avec le dédoublement des CP-CE1 en REP, on n'a plus besoin des Rased : c'est absurde ! ». Ces économies de bout de chandelle pénalisent à la fois les professionnels des Rased (qui assurent au mieux, mais non sans mal, leurs missions), les enseignants (qui gèrent seuls des situations compliquées), et surtout les élèves. Au final, c'est la société qui y perd, si sortent de l'école de futurs dépendants. Il lui demande s'il compte raser les Rased et les laisser mourir à 30 ans. Il souhaiterait savoir quels moyens il envisage de leur donner pour leur permettre d'assurer leurs missions. Il se demande enfin si le Gouvernement étudie le recrutement de maîtres spécialisés et de psychologues à la hauteur des besoins, notamment dans la Somme.

Texte de la réponse

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Lorsque l'aide apportée s'avère insuffisante, l'enseignant fait appel aux personnels spécialisés des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dont le travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Leur action est centrée sur l'aide aux élèves rencontrant des difficultés persistantes et la prévention de ces situations. Dans les RASED, trois types d'acteurs, titulaires des certifications spécifiques adéquates, sont susceptibles d'intervenir : - le psychologue de l'éducation nationale, qui aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant, à la compréhension des difficultés, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, en vue de faire évoluer la situation ; - l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique, qui apporte une aide aux élèves ayant des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires ; - l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative, qui apporte une aide aux élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. La circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 a précisé le fonctionnement des RASED et les missions des personnels qui y exercent. Ceux-ci, attachés à une circonscription du 1er degré, ont vocation à intervenir dans toutes les écoles de ce territoire. Le pilotage de leur action est confié à l'inspecteur responsable de la circonscription, qui en définit les priorités et en impulse les modalités au regard, notamment, des résultats aux évaluations nationales. Dans la circulaire de la rentrée 2020 publiée au BOEN n° 28 du 10 juillet 2020, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports indique que les RASED « contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté ». Il n'est en effet pas question de se passer des compétences professionnelles de ces maîtres spécialisés qui disposent d'une expertise indéniable en matière d'aide aux élèves. Celle-ci devra être utilisée pleinement là où elle est le plus nécessaire, notamment lorsque les difficultés sont importantes et durables et dans les écoles où le nombre d'élèves en difficulté est élevé. Concernant le département de la Somme, le nombre de postes RASED est stable depuis 2015. Le directeur académique des services de l'éducation nationale a préservé, lors de l'établissement de la carte des emplois, les quelques postes actuellement vacants et une réflexion a été engagée sur l'implantation de l'ensemble de ces postes, en tenant compte des besoins, de la géographie et de la ressource humaine disponible.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27314

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 mai 2020

Question publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1814

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6870